

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/1207 du 29 avril 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diméthomorphe,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FORUM TOP***

de la société *BASF FRANCE SAS*

numéro de dossier *n°2024-1098*

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 15 mai 2024,

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame par le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023,

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active diméthomorphe par le règlement d'exécution (UE) 2024/1207 du 29 avril 2024,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Considérant la nécessité de prendre en compte le règlement (UE) 2024/1207 dans l'octroi du délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks existants, afin d'établir des conditions générales de retrait harmonisées pour les produits contenant la substance active diméthomorphe,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 15 mai 2024 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	FORUM TOP GRIP TOP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	90 g/kg - diméthomorphe 440 g/kg - métirame
Numéro d'intrant	2100304
Numéro d'AMM	2120132
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	28/08/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	20/11/2024

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2020-3186 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 01/08/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)